

**FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
(directeur d'hôpital)**

Affectation : Centre hospitalier de Dax-Côte d'Argent

Adresse : Boulevard Yves du Manoir, 40100 Dax
Accès par : A 10 .Gare TGV

Personne à contacter : Jean-Pierre CAZENAVE, directeur de l'établissement
Mel :cazenavejp@ch-dax.fr ; Téléphone 0558356780 ou 82

Présentation générale

Présentation générale de l'établissement :

Le centre hospitalier de Dax-Côte d'Argent dessert une population d'environ 200000 habitants située dans l'ouest du territoire des Landes qui constitue une zone en forte progression démographique (+32 % pour l'arrondissement de Dax depuis 1999).

Le centre hospitalier est doté d'un projet d'établissement pour la période 2011-2016. Il est en cours d'élaboration de son projet 2017-2022

En 2010 l'établissement a été certifié dans le cadre de la V2010 et a passé la visite en V2014 en juin 2015 pour laquelle il a été accrédité en catégorie B.

Il constitue avec le centre hospitalier de Mont de Marsan , le centre hospitalier de Saint Sever et le centre de Long séjour de Morcenx le Groupement Hospitalier du Territoire des Landes.

L'hôpital comprend environ 1000 lits et places avec une activité de MCO, SSR, Psychiatrie, SLD , EHPAD, MAS et anime de nombreux réseaux notamment gériatriques.

Il rémunère environ 2000 ETP (1800 ETP non médicaux, 200 ETP médicaux).

Le CA consolidé s'établit à 180millions d'euros.

Présentation des services :

Le centre hospitalier présente une offre complète en MCO avec quelques spécificités comme la radiothérapie dont le recrutement s'étend au-delà du territoire . La filière gériatrique est également très développée notamment dans sa partie psychogériatrique (SSR,UCC,SLD, EHPAD, hôpitaux de jour...)

Identification du poste

Fonctions (profil proposé) : Directeur des Ressources Humaines

Position dans la structure : travail en lien direct avec le chef d'établissement.
Encadrement d'une équipe de 19 personnes.

➡ Missions générales, permanentes et spécifiques :

Le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation conduit les politiques relatives à la gestion des ressources humaines dans tous les secteurs d'activité en cohérence avec le Projet d'Etablissement, et les délégations ou notifications financières. Dans ce cadre, il a en charge la définition du Projet Social, de son suivi, notamment dans les domaines des carrières, de l'évaluation, de la promotion et des rémunérations, de la formation et de la qualification des personnels.

Il veille à la gestion individuelle des personnels non médicaux et au respect de la réglementation aux fins de garantir leurs droits et leurs obligations ; dans le cadre des délégations reçues, il élabore et propose le cadre financier des gestions du personnel non médical et de l'Institut de Formation aux Professions de Santé et en assure le suivi consolidé.

Il assure la relation continue avec les partenaires sociaux et tient le secrétariat des Commissions Administratives Paritaires. Il prépare leurs débats, acte leurs délibérations.

En concertation avec le Chef d'Etablissement, il prépare également les débats et les délibérations du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il établit le plan de formation du personnel en liaison étroite avec la commission spécifique du Comité Technique d'Etablissement. Il veille à assurer la cohérence entre l'ensemble des plans de formation.

Dans le cadre du GHT il participe à la coordination des plans de formation continue et de développement professionnel continu.

Il est le référent du pôle Prestataire de Service.

Compétences requises / prévues

Parcours professionnel : Poste ouvert à toutes les classes d'âge...

Connaissances particulières requises / prévues : compétences en GRH appréciées

Qualités professionnelles requises / prévues : Dynamisme, capacité à mobiliser, force de travail

Autres

Contraintes et avantages liés au poste : contraintes liées à la charge de travail et aux difficultés inhérentes aux directions des ressources humaines dans le contexte actuel..